

## Bâloise-Holding, Bâle

### Rachat d'actions par distribution d'options put négociables aux fins de réduction de capital

Bâloise-Holding, Bâle, aménage à ses actionnaires par l'émission d'options put la possibilité d'offrir leurs actions nominatives Bâloise-Holding au rachat, occasion à laquelle elle rachètera 139'685 actions nominatives au prix de CHF 2'100 par titre.

Le capital-actions en circulation de Bâloise-Holding comporte CHF 56'704'000, divisé en 5'670'400 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10 chacune. Une option put d'actionnaire (option put) est attribuée à chaque action nominative Bâloise-Holding (à l'exception des 83'000 actions propres).

Bâloise-Holding ne dispose d'aucune information non publiée susceptible d'influencer de manière prépondérante la décision des actionnaires. L'annulation des actions rachetées et la réduction de capital correspondante a été accepté par les actionnaires de Bâloise-Holding lors de l'assemblée générale ordinaire de 11 mai 2001.

<b>Emetteur</b>	Bâloise-Holding, Bâle
<b>Attribution / Forme</b>	1 option put par action nominative Bâloise-Holding de CHF 10 nominale. 5'587'400 options put sont ainsi distribuées au total. Ces options sont matérialisées par des certificats d'options librement transmissibles.
<b>Date d'attribution</b>	L'attribution des options put survient le 16 mai 2001. Les actions nominatives Bâloise-Holding sont négociées à partir du 16 mai 2001 ex-options put d'actionnaires.
<b>Rapport d'exercice</b>	40 options put donnent le droit au paiement de CHF 2'100 contre livraison d'une action nominative Bâloise-Holding de CHF 10 nom.
<b>Type d'option</b>	Européen
<b>Matérialisation</b>	Au moyen d'un certificat global durable et de certificats d'options pour les détenteurs à domicile. Les détenteurs d'options n'ont aucun droit à la remise d'un certificat individuel.
<b>Durée</b>	Du 16 mai 2001 au 8 juin 2001 à 12 heures (heure de Zurich)
<b>Jour d'exercice</b>	Le 8 juin 2001 jusqu'à 12 heures (heure de Zurich)
<b>Prix d'exercice</b>	CHF 2'100 brut
<b>Domicile d'exercice</b>	Chaque guichet en Suisse de UBS SA
<b>Livraison / Paiement</b>	Le 14 juin 2001
<b>Cotation</b>	La cotation au SWX Swiss Exchange des options put a été requise pour le 16 mai 2001 et a été accordée. Le dernier jour de négoce est le 7 juin 2001.
<b>Coupure minimale</b>	1 option put
<b>Droit applicable et for judiciaire</b>	Droit suisse / Le for judiciaire exclusif est à Bâle.
<b>Publications</b>	Feuille officielle suisse du commerce ainsi que les médias requis par les dispositions en vigueur du SWX Swiss Exchange.
<b>Restrictions de vente</b>	U.S.A. / U.S. persons
<b>Conséquences fiscales pour les options put</b>	L'émission et l'attribution d'options put aux actionnaires domiciliés en Suisse n'entraîne aucune conséquence fiscale. La vente d'options put constitue en principe un gain en capital. La vente d'options put n'est pas imposable fiscalement pour les personnes physiques domiciliées en Suisse qui détiennent leurs titres dans leur patrimoine privé. Les actionnaires domiciliés à l'étranger s'en tiendront à leur propre législation en la matière.
<b>Conséquences fiscales pour le rachat d'actions</b>	<p>Lors du rachat des actions nominatives, la Bâloise-Holding est tenue à prélever l'impôt fédéral anticipé de 35% sur la différence entre le prix de rachat et la valeur nominale. L'actionnaire domicilié en Suisse peut prétendre à une restitution de celui-ci, pour autant que les exigences légales sur l'impôt anticipé soient respectées. Les actionnaires domiciliés à l'étranger peuvent prétendre également à une restitution de l'impôt fédéral anticipé en tout ou partie uniquement dans le cadre d'une éventuelle convention sur la double imposition.</p> <p>Les personnes physiques domiciliées en Suisse qui détiennent leurs actions Bâloise-Holding dans leur patrimoine privé doivent s'acquitter de l'impôt sur le revenu à concurrence de la différence entre la valeur nominale et le prix de rachat. Les personnes physiques domiciliées en Suisse qui détiennent leurs actions Bâloise-Holding dans leur patrimoine professionnel ainsi que les personnes morales domiciliées en Suisse doivent s'acquitter de l'impôt sur le revenu à concurrence de la différence entre la valeur comptable et le prix de rachat des actions (principe de la valeur comptable).</p> <p>Les actionnaires domiciliés à l'étranger s'en tiendront à leur propre législation en la matière.</p>
<b>Banque mandatée</b>	UBS SA
<b>Numéro de valeur / ISIN / Symbole</b>	<b>Option put sur les actions nominatives Bâloise-Holding</b> 1.226.088 / CH0012260888 / BALNO <b>Action nominative Bâloise-Holding à nom. CHF 10</b> 675.531 / CH0006755315 / BALN
<b>Remarque</b>	La réduction de CHF 9.00 de la valeur nominale de CHF 10.00 à CHF 1.00 décidée également à l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2001 survient exclusivement en faveur des actionnaires qui sont actionnaires au 23 juillet 2001 et qui en conséquence ne participent pas au rachat d'actions.
<b>Lieu et date</b>	Zurich, le 16 mai 2001
	<p>Cette transaction n'est pas soumise à l'obligation découlant du Règlement de cotation du SWX Swiss Exchange d'établir un prospectus de cotation. Cette annonce ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des articles 652a et 1156 CO. Bâloise-Holding a établi un prospectus de cotation qui peut être commandé auprès de UBS Warburg aux numéros de téléphone 01 / 239 47 03 respectivement de fax 01 / 239 21 11 ou par courrier électronique à l'adresse <a href="mailto:swiss-prospectus@ubsw.com">swiss-prospectus@ubsw.com</a>.</p> <p>Les rapports annuels actuels de Bâloise-Holding peuvent être obtenus sans frais à l'adresse suivante: Bâloise-Holding, Registre des actions, case postale, CH-4002 Bâle</p> <p>UBS Warburg is a business group of UBS AG</p>